



## Aide sur déchiffrement de mes BP + SDTC

Par **Cyn72**, le **26/07/2021** à **12:39**

Bonjour,

J'ai besoin de quelqu'un pour me confirmer ou m'informer que je suis redevable de ce que mon employeur me réclame suite à un abandon de poste en janvier 2021.

Merci d'avance à ceux qui voudront en savoir plus sur mon cas qui à ce jour me cause de gros soucis financier et familiaux.

Cordialement,

C.H

Par **P.M.**, le **26/07/2021** à **12:58**

Bonjour,

Ce serait à vous de nous dire où vous en êtes et si l'employeur vous a écrit depuis votre abandon de poste, ce qu'il vous réclame, s'il a procédé au licenciement...

Ainsi on pourrait vous répondre en connaissance de cause...

Par **Cyn72**, le **26/07/2021** à **13:56**

Tout d'abord bonjour et merci.

Alors comme pour tout abandon de poste, j'ai reçu un premier courrier AR me demandant des explications sur mon absence puis un 2ème me pour un entretien auxquelles je n'ai pas donné suite.

Je reçois mes documents relatifs à mon licenciement ( abandon de poste) certificat de travail non signé, SDTC négatif, attestation pôle emploi...

Il s'avère que le calcul des payes se fait comme suit pour la période du 01/11/20 au 30/11/20 payé en décembre les absences d'octobre sont sous-traitent.

Donc ils ont fait de même pour mon SDTC je m'explique :

Ils m'ont soustrait mes 21 jours d'absences injustifiées sur mon dernier BP donc - 1332 € + ce

que j'aurais du percevoir ( cp, rtt...)

Je ne sais pas si cela vous paraît clair, je reste à votre disposition pour toutes questions ou informations complémentaires.

Cordialement

C.H

Par **P.M.**, le **26/07/2021** à **14:02**

Ce n'est pas clair mais on va essayer de faire avec...

Si vous avez été payé intégralement le mois où a eu lieu l'abandon de poste, il est normal qu'ensuite l'employeur déduise la période non travaillée et si cela fait ressortir un trop perçu, vous devez le rembourser à l'employeur...

Par ailleurs il suffit de demander à l'employeur un certificat de travail signé....

Par **Cyn72**, le **26/07/2021** à **14:33**

Alors pour vous répondre au mois de janvier j'ai perçu 42 € + mes IJSS de décembre ( AT tout le mois de décembre + 5 jours en janvier )

Merci encore de vos réponses.

Par **P.M.**, le **26/07/2021** à **15:26**

Les explications sont trop décousues, il faudrait faire examiner vos bulletins de paie et en particulier le solde de tout compte par une personne compétente que vous pourriez trouver à une organisation syndicale ou m<sup>^</sup>me à l'Inspection du Travail...

Par **Cyn72**, le **26/07/2021** à **17:13**

Merci, la CGT m'a apporté une réponse approximative malgré l'envoi de tous mes documents. Je vais donc me tourner vers l'inspection du travail.

Merci à vous.

Cordialement,